

CONVENTIONS DE SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS

AXE « RENFORCER LA FIABILITE DES COMPTES »

Avertissement : les fiches actions des CSCF comportent les actions concrètes à engager selon 5 rubriques :

- L'objectif de l'action,
- Le contexte et la démarche engagée,
- Les engagements de chaque partie,
- Le pilotage, dont les indicateurs de suivi,
- le ou les responsables de l'action.

Les présentes fiches ont pour objet d'aider la rédaction des fiches actions des conventions sans pour autant se substituer aux rédacteurs, les seuls à même de réaliser un diagnostic complet de la situation et de prévoir les actions les mieux adaptées à leur structures selon des modalités précises.

Fiabiliser le suivi comptable des éléments de l'actif patrimonial

Constat

De par ses enjeux financiers, la fiabilité de la tenue de l'actif est une action prioritaire en la qualité comptable. Le contexte de restructuration territoriale et la recherche d'efficience dans la gestion du patrimoine plaident également pour une amélioration du suivi comptable des éléments d'actifs.

Les responsabilités sont partagées entre l'ordonnateur et le comptable : l'ordonnateur est chargé plus spécifiquement du recensement des biens et de leur identification, le comptable est chargé de tenir un état de l'actif justifiant la comptabilité générale de la collectivité.

Objectifs

Il s'agit de parvenir progressivement à fiabiliser les inscriptions comptables des comptes d'immobilisations en s'attachant aux masses significatives tant sur le plan financier qu'en termes de gestion pour la collectivité.

La démarche s'attache à définir les conditions de mise à niveau des états financiers à une date donnée (date « pivot ») tout en assurant une organisation pérenne du suivi des immobilisations.

Démarche méthodologique

1. Réaliser un bilan partagé du suivi de l'inventaire entre l'ordonnateur et le comptable

Une première comparaison des données sera réalisée entre l'inventaire comptable, l'état de l'actif et la comptabilité générale en mettant en évidence les écarts.

Le diagnostic sera complété des indicateurs de qualité des comptes à la disposition du comptable (en particulier le domaine A « haut de bilan » de l'IQCL et domaine 10 des contrôles comptables automatisés d'Hélios - CCA).

Le volet organisationnel sera examiné dans les services de l'ordonnateur en s'attachant particulièrement aux points saillants mis en évidence dans le guide organisationnel sur le processus patrimonial (octobre 2013) :

- le rôle de la direction des finances,
- le modèle et le niveau du suivi de l'inventaire avec une formalisation du circuit de transmission de l'information dans les services ordonnateurs,
- le circuit de transmission des informations au comptable.

2. Définir un plan d'action concerté

La tenue de l'inventaire donnera lieu à la définition d'une stratégie pérenne (cf guide des opérations d'inventaire) :

- l'articulation entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable,
- la définition du numéro d'inventaire et des fiches inventaire,
- les modalités d'attribution du numéro d'inventaire,
- scénario de reprise des données par le comptable et périodicité des échanges d'information entre l'ordonnateur et le comptable.

En fonction de la situation de la collectivité :

- organiser le rétablissement des comptes les plus significatifs à partir des données de l'inventaire comptable qui seront progressivement fiabilisées par rapprochement avec l'inventaire physique,
- prévoir les actions de corrections à partir des points faibles mis en évidence par les indicateurs de qualité des comptes (IQCL, CCA),
- renforcer le dispositif de contrôle interne à partir des référentiels de contrôle interne « parc immobilier » et « autres immobilisations corporelles ».

Indicateurs de suivi et/ou de réalisation

Nombre de comptes ajustés

Indicateurs de qualité comptable (IQCL, CCA).